JURI'LEARN

La formation au service des professionnels du droit

# DES FORMATIONS PRATIQUES ET INNOVANTES, POUR LES PROFESSIONNELS DU DROIT

**CATALOGUE JANVIER - JUILLET 2022**

Qualiopi processus certifié

FORMATION HOMOLOGUÉE CNB

WWW.JURILEARN.COM

# QUI SOMMES-NOUS ?

## UN ORGANISME DE FORMATION CERTIFIE ET RECONNU

***Juri'Predis***, acteur incontournable de la recherche juridique par intelligence artificielle, a lancé en 2021 son organisme de formation ***Juri'Learn***.

Juri'Learn s'impose comme une **référence de la formation continue des métiers juridiques** (ressources humaines, entrepreneurs, directions générales...).

Certifié QUALIOPI en novembre 2021, nos formations sont homologuées par le Conseil National des Barreaux, gage de qualité.

Qualiopi processus certifié

FORMATION HOMOLOGUÉE CNB

## NOTRE MISSION, NOS VALEURS

Nous accompagnons les professionnels du droit dans l'anticipation des **enjeux de demain**.

**UN SERVICE CLE EN MAIN**

**DES CONTENUS AU CENTRE DES DÉBATS JUDICIAIRES**

**DES FORMATEURS EXPERTS**

# NOS PARTICIPANTS

## DES FORMATIONS JURIDIQUES

Les formations dispensées par Juri'Learn sont penseées pour :

### Professionnels du droit

- avocats
- directions juridiques
- juristes
- notaires
- experts-comptables

...

### Autres professions

- ressources humaines,
- entrepreneurs,
- directions générales
- acheteurs

...

## DES SUJETS D'ACTUALITÉ, REPONDANT À VOS BESOINS

Vous recherchez des **formations opérationnelles** sur des sujets juridiques, pour :

- **Développer votre activité, votre structure ;** sur tous sujets allant de la communication au management, en passant par la déontologie et l'optimisation de la vie courante d'un cabinet ;
- **Enrichir et mettre à jour vos compétences techniques,** sur des sujets d'actualité, d'innovation, d'avenir ;
- **Répondre aux obligations** de formation de votre profession.

# POURQUOI CHOISIR JURI'LEARN ?

## NOS FORMATEURS

Avocats, enseignants, chercheurs... nos intervenants partenaires sont des **praticiens reconnus** dans la profession.

> ***Un choix pertinent du meilleur interlocuteur possible sur la question qui nous a livré une prestation magistrale, de haut vol et inspirante.***
>
> *Formation contrôle URSSAF, Me Taquet*

## UNE PEDAGOGIE OPÉRATIONNELLE

**DES SESSIONS ANIMEES**

Nous favorisons :

- Les échanges entre les participants
- Le partage de bonnes pratiques
- La proximité entre participants et intervenants

**DES OUTILS PERFORMANTS**

Animation de formations dynamiques, pratiques, modernes.

JURI'PREDIS JP
La solution de la Conférence des Bâtonniers

**DES MISES EN PRATIQUE**

Nos intervenants rendent les participants rapidement opérationnels :

- Cas pratiques et exemples concrets
- Outils et connaissances immédiatement applicables

> ***Point positif : le côté très pratique. L'application directe de la théorie à la pratique.***
>
> *Formation réseaux sociaux, M. Aumont*

# SOMMAIRE DES FORMATIONS

Visioconférence

4h Sessions courtes

Petits groupes

**Professionnel du droit** (avocats, directions juridiques, juristes, notaires, experts-comptables…)

**Autres professions** (ressources humaines, entrepreneurs, directions générales…)


## NOUVELLES TECHNOLOGIES, DROIT DU NUMERIQUE 7

**L'Intelligence Artificielle appliquée au Droit** 8
par Warren Azoulay, Enseignant-Chercheur, Président de Juri'Lab

**Découvrir l'ingénierie juridique et l'automatisation de documents : déployer une solution d'automatisation dans sa structure** 9
par Alexandre Marraud des Grottes ou Pierre-Michel Motteau, Legal Pilot, Avocats au Barreau de Lyon

**Cybersécurité : enjeux et défis pour les professionnels** 10
par Warren Azoulay, Enseignant-Chercheur, Président de Juri'Lab

**Avocats et données personnelles : pourquoi et comment se mettre en conformité avec le RGPD** 11
par Sophie Savaïdes, Avocat au Barreau de Marseille

## DROIT DES BIENS 12

**La procédure de licitation-partage** 13
par Raphaël Morenon,Aavocat au Barreau de Marseille

## VIE PROFESSIONNELLE, COMMUNICATION 14

**Les principes déontologiques à l'épreuve d'Internet et des réseaux sociaux** 15
par Sophie Savaïdes, Avocat au Barreau de Marseille

**Comment communiquer et utiliser les réseaux sociaux en 2022** 16
par Maryon Aumont, Responsable du pôle webmarketing d'Absolute Communication by BDS

**Techniques de négociation à destination des avocats** 17
par François Lefebvre, Directeur juridique externe et avocat

# SOMMAIRE DES FORMATIONS


## DROIT ADMINISTRATIF 18

**Le contentieux administratif** 19
par André Icard, Avocat au Barreau de Paris

**La computation des délais de recours administratif** 20
par André Icard, Avocat au Barreau de Paris

## DROIT DES SOCIETES, DROIT DE L'ENTREPRISE 21

**Les entreprises en difficulté, en 4 modules** 22
par Bernard Messias, Magistrat

- Etude financière des entreprises en difficulté (module 1)
- Les traitements préventifs amiables des entreprises en difficulté (module 2)
- Les traitements préventifs judiciaires des entreprises en difficulté (module 3)
- La responsabilité du dirigeant d'entreprise et les sanctions encourues (module 4)

**Les sociétés des professions libérales** 23
par Bastien Brignon, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

**L'actualité des baux commerciaux** 24
par Bastien Brignon, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

## DROIT SOCIAL 25

**Gestion administrative des accidents de travail et maladies professionnelles** 26
par Denis Martinez, Avocat au Barreau de Marseille

**Contrôle URSSAF : Subir ou Agir ?** 27
par François Taquet, Avocat au Barreau de Cambrai

**Travail dissimulé, solidarité financière : s'opposer aux prétentions des URSSAF !** 28
par François Taquet, Avocat au Barreau de Cambrai

# NOUVELLES TECHNOLOGIES DROIT DU NUMERIQUE

.JL.

# L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE APPLIQUEE AU DROIT



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 25 février 2022 à 14h
- 25 mars 2022 à 14h
- 29 avril 2022 à 14h
- 27 mai 2022 à 14h
- 24 juin 2022 à 14h
- 29 juillet 2022 à 14h

**Lieu**

Visio conférence*

**Prix**

180 € HT / 216 € TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Warren Azoulay
Enseignant-chercheur, Université Aix-Marseille

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître ce que vos confrères ont construit cette dernière décennie,
- Maîtriser les différentes méthodes contemporaines et enjeux émergents d'une intelligence artificielle appliquée au droit dans un contexte de big data judiciaire, de puissance de calcul exponentielle, d'interconnexions, du tout connecté, tous connectés.

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'échanges avec les participants, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.
Powerpoint, QCM...

## Contenu

> Séquence 1 : Historique et grands principes de la procédure contentieuse devant le juge administratif
> Séquence 2 : Les retours contentieux : procédures classiques
> Séquence 3 : Séquence 3 : Les procédures en la forme des référes

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.
Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet.

# DÉCOUVRIR L'INGÉNIERIE JURIDIQUE ET L'AUTOMATISATION DE DOCUMENTS



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 22 février 2022 à 14h
- 22 mars 2022 à 14h
- 19 avril 2022 à 14h
- 24 mai 2022 à 14h
- 21 juin 2022 à 14h
- 19 juillet 2022 à 14h

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
150 € HT / 180 € TTC
25% remise Jeune Avocat

## Intervenants

Alexandre Marraud des Grottes ou Pierre-Michel Motteau
Avocats au Barreau de Lyon, respectivement
Responsable juridique et Directeur Général
Délégué de Legal Pilot

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Mettre en œuvre l'ingénierie juridique dans sa structure :
- Pratiquer la modélisation juridique sur le logiciel Legal Pilot,
- Appréhender la gestion de projet,

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'échanges avec les participants, utilisation du logiciel d'automatisation Legal Pilot, et de l'outil de recherche Juri'Predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Découvrir l'ingénierie juridique
> Séquence 2 : Apprendre la modélisation juridique
> Séquence 3 : S'initier au management de projet

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# CYBERSÉCURITÉ : ENJEUX ET DÉFIS POUR LES PROFESSIONNELS



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 28 janvier 2022 à 14h

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
180 € HT / 216 € TTC
25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Warren Azoulay
Enseignant-chercheur, Université Aix-Marseille

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître le cadre normatif en droit français en matière de cybercriminalité et de cybersécurité ;
- Découvrir le cadre européen traitant de la cybercriminalité ;
- Découvrir les principales instances traitant de la cybercriminalité
- Comprendre de façon pratique les modes opératoires utilisés en cybercriminalité ;
- Savoir réagir en cas de tentative de fraude ;
- Apprendre à détecter des cyber attaques ;
- Mettre en place une cyber protection ;
- Réaliser un guide des bonnes pratiques numériques pour son entreprise.

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, de mise en pratique, questions posées à la salle, résolution de cas pratiques en groupe, présentation de cas concrêts, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Histoire et contexte réglementaire
> Séquence 2 : Techniques de cyber-attaques et méthodes de résistance
> Séquence 3 : Les recours et qualifications en cas de cyber-attaque

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# AVOCATS ET DONNÉES PERSONNELLES : POURQUOI ET COMMENT SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 18 mars 2022 à 14h
- 23 juin 2022 à 14h

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
180 € HT / 210€ TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Sophie Savaïdes
Avocat au Barreau de Marseille, Membre de l'incubateur du barreau de Marseille

★★★★½
En 2021, nos participants recommandent cette formation

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Comprendre le caractère essentiel de l'organisation de l'activité du cabinet dans le respect du RGPD
- Réaliser ou faire réaliser un audit du cabinet en matière de données
- Mettre en place et rédiger les livrables nécessaires au RGPD
- Sécuriser votre activité, par la sécurisation des données informatiques, physiques, organisationnelles, juridiques
- Comprendre la nécessité de désigner un délégué à la protection des données

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Présentation du RGPD et cartographie de l'ensemble des traitements d'un cabinet
> Séquence 2 : Rédiger les livrables nécessaires au respect du RGPD et sécuriser ses données
> Séquence 3 : Le délégué à la protection des données

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# DROIT DES BIENS

# LA PROCÉDURE DE LICITATION-PARTAGE



**Public concerné**
Avocats

**Prérequis**
Titularité du CAPA

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**
A venir

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
210 € HT / 252 € TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Raphaël Morenon et Marie-Noëlle Blanc-Gillmann
Avocats au Barreau de Marseille

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les règles de la procédure de licitation-partage
- Appréhender la préparation et le déroulement d'une audience de vente
- Gérer les effets de l'adjudication
- Anticiper les cas contentieux

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Les règles générales de la licitation-partage
> Séquence 2 : La préparation et le déroulement de l'audience de vente
> Séquence 3 : La surenchère, le droit de préemption et la faculté de substitution
> Séquence 4: Les effets de l'adjudication
> Séquence 5 : La notification de la vente et la sanction de l'adjudicataire défaillant

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# VIE PROFESSIONNELLE, COMMUNICATION

# LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES À L'ÉPREUVE D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 24 février 2022 à 14h
- 28 avril 2022 à 14h

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
150 € HT / 180 € TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Sophie Savaïdes
Avocat au Barreau de Marseille, Membre de l'incubateur du barreau de Marseille

★★★★☆

En 2021, nos participants recommandent cette formation

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître les grands principes déontologiques de la profession d'avocat
- Identifier les limites des principes déontologiques à l'heure de l'immatériel
- Maîtriser les obligations en matière de communication ; et la communication sur tous supports et outils
- Apprécier le respect du secret professionnel dans l'utilisation des systèmes d'information
- Mettre en place des prestations en ligne, dans le respect des règles régissant la profession d'avocat

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Les grands principes déontologiques et leurs limite au regard des "temps modernes"
> Séquence 2 : Les obligations en matière de communication
> Séquence 3 : Le respect du secret professionnel et règles de prestations en ligne

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# COMMENT COMMUNIQUER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2022



**Public concerné**
Tout public juridique

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**
A venir

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
150 € HT / 180 € TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Maryon Aumont
Responsable du pôle webmarketing d'Absolute Communication by BDS.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Appréhender les principaux réseaux sociaux
- Maîtriser les principes déontologiques faces aux enjeux de communication
- Maîtriser les fondamentaux de la culture réseaux sociaux
- Créer et gérer des comptes sur les principaux réseaux sociaux
- Analyser votre présence et votre image en ligne

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Comprendre le web social et ses enjeux
> Séquence 2 : Les enjeux pratiques et déontologiques
> Séquence 3 : Les réseaux sociaux en pratique.

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# TECHNIQUES DE NÉGOCIATION À DESTINATION DES AVOCATS



**Public concerné**
Avocats

**Prérequis**
Titularité du CAPA

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
2 jours (14 heures)

**Date(s)**

- 14 & 15 juin 2022

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
580 € HT / 696 € TTC
25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

François Lefebvre
Directeur juridique externalisé, avocat droit des affaires internationales

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Utiliser les techniques de négociation adaptées à ses interlocuteurs,
- Affirmer la contribution de l'avocat dans la négociation,
- Mettre en avant ses atouts,
- Surmonter les situations de blocage.

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis, jeux de rôles...

## Contenu

> Séquence 1 : Situation de négociation rencontrées par l'avocat
> Séquence 2 : Préparer sa négociation
> Séquence 3 : Se positionner.
> Séquence 4 : Communiquer efficacement tout au long de la négociation

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 8 participants, et un maximum de 15 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# DROIT ADMINISTRATIF

# LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

**Public concerné**
Avocats

**Prérequis**
Titularité du CAPA

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
2 jours (14 heures)

**Date(s)**
A venir

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
550 € HT / 660 € TTC
25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

André ICARD
Avocat au Barreau de Paris

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les grands principes des procédures contentieuses devant le juge administratif
- Mettre en place un recours contentieux devant les juridictions administratives
- Anticiper les différents recours
- Rédiger des requêtes de recours pour excès de pouvoir et recours de plein contentieux

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Historique et grands principes de la procédure contentieuse devant le juge administratif
> Séquence 2 : Les retours contentieux : procédures classiques
> Séquence 3 : Les procédures en la forme des référés

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# LA COMPUTATION DES DELAIS DE RECOURS ADMINISTRATIF



**Public concerné**
Avocats

**Prérequis**
Titularité du CAPA

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**
A venir

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
180 € HT / 216 € TTC
25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

André ICARD
Avocat au Barreau de Paris

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître le point de départ de la computation des délais
- Anticiper les différentes catégories de délais de recours
- Maîtriser les méthodes de computation des délais de recours devant le tribunal administratif dans un grand nombre de cas d'espèce, notamment aide juridictionnelle, droit des étrangers, recours gracieux ou hiérarchique, décision implicite de rejet....
- Mettre en oeuvre la procédure via l'application "Télérecours", et résoudre les cas d'indisponibilité de l'application

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Les délais de recours contentieux devant le tribunal administratif
> Séquence 2 : Cas particuliers de computation des délais de recours
> Séquence 3 : La procédure via télérecours

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# DROIT DES SOCIETES, DROIT DE L'ENTREPRISE

# LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

**Public concerné**
Tout public juridique

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**
- 2 février 2022 à 17h (module 1)
- 10 février 2022 à 17h (module 2)
- 8 mars 2022 à 17h (module 3)
- 15 mars 2022 à 17h (module 4)

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
180 € HT / 216 € TTC
par module
25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Bernard Messias
Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Acquérir les notions fondamentales de l'étude financière des entreprises en difficulté,
- Connaître et respecter les principes financiers,
- Apprendre comment reconnaître, détecter et prévenir les risques de difficultés pour l'entreprise, puis à mettre en place les solutions amiables au traitement préventif des difficultés des entreprises,
- Comprendre et mettre en place les procédure de sauvegarde classique et accélérée, redressement judiciaire ; puis connaître les indicateurs d'échec du traitement préventif des entreprises en difficulté, afin de mettre en œuvre les procédures y afférentes,
- Comprendre et analyser la faute de gestion, connaître et évaluer les sanctions personnelles, professionnelles, pécuniaires et pénales.

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

## Contenu

> Module 1 : L'étude financière de l'entreprise en difficulté.
> Module 2 : Les traitements préventifs amiables des entreprises en difficulté
> Module 3 : Les traitements préventifs judiciaires des entreprises en difficulté
> Module 4 : La responsabilité du dirigeant d'entreprise et les sanctions encourues

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# LES SOCIETES DES PROFESSIONS LIBERALES



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**
A venir (sur demande)

**Lieu**
Visio conférence*

**Prix**
180 € HT / 216 € TTC
25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Bastien Brignon
Avocat, Docteur en droit privé et sciences criminelles, Maître de conférences

★★★★☆
En 2021, nos participants recommandent cette formation

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Renseigner la profession sur la loi Macron, ses décrets d'application, les jurisprudences, les structures d'exercice ;
- Prendre conscience des différentes formes d'exercice possibles ;
- Savoir maitriser toutes les possibilités ;
- Faire le bon choix ;
- Optimiser un cabinet ou une étude.

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, d'exercices et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Le choix de la bonne société
> Séquence 2 : Comment et pourquoi passer en société commerciale ?
> Séquence 3 : Les structures holdings - l'interprofessionnalité capitalistique
> Séquence 4 : La société pluriprofessionnelle

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# LES BAUX COMMERCIAUX : REVUE D'ACTUALITE



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 15 Mars 2022 à 10h00
- 11 Mai 2022 à 10h00
- 06 Juillet 2022 à 14h00

**Lieu**

Visio conférence*

**Prix**

180 € HT / 216 € TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Bastien Brignon
Avocat, Docteur en droit privé et sciences criminelles, Maître de conférences

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- mettre en place des baux commerciaux
- assurer le suivi et la négociation d'un bail commercial
- mettre fin à un bail commercial
- réagir en toute situation, notamment crise sanitaire, force majeure...
- anticiper les difficultés

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis, jeux de rôles...

## Contenu

> Séquence 1 : Les baux commerciaux dans les textes, champs d'application
> Séquence 2 : Détermination des loyers et cas particuliers
> Séquence 3 : Les charges dans les baux commerciaux
> Séquence 4 : Renouvellement et fin d'un bail commercial

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# DROIT SOCIAL

# GESTION ADMINISTRATIVE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESIONNELLES

**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 16 Mars 2022 à 10H00
- 05 Mai 2022 à 14H00
- 12 Juillet 2022 à 10H00

**Lieu**

Visio conférence*

**Prix**

180 € HT / 216 € TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

Denis Martinez
Avocat expert en gestion du risque professionnel pour les entreprises

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Reconnaître ce qu'est une maladie professionnelle et un accident du travail
- Connaître et mettre en oeuvre la procédure d'instruction
- Connaître et appréhender les implications financières
- Comprendre l'imputation au compte employeur
- Faire face aux contentieux liés aux AT et MP

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis, jeux de rôles...

## Contenu

> Séquence 1 : Définition et procédure d'instruction
> Séquence 2 : Les prestations AT/MP, les différents modes de tarification, les modalités d'imputation du compte employeur
> Séquence 3 : Les procédures de contestation

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# CONTROLE URSSAF : SUBIR OU AGIR ?



**Public concerné**
Avocats et juristes

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 10 Février 2022 à 10H00
- 22 Avril 2022 à 14H00
- 30 Juin 2022 à 14H00

**Lieu**

Visio conférence*

**Prix**

180 € HT / 216 € TTC

25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

François Taquet
Avocat au Barreau de Cambrai, spécialiste en Droit du travail et protection sociale.

★★★★★
En 2021, nos participants recommandent cette formation

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Connaître et maîtriser la législation applicable
- Anticiper les risques
- Vous préparer au contrôle, appréhender les postes les plus fréquemment contrôlés
- Mettre en œuvre les procédures de redressement et de recouvrement
- Connaître vos moyens de défense

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'échanges avec les participants, exemples et cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Le contrôle URSSAF
> Séquence 2 : Les résultats du contrôle
> Séquence 3 : Les recours du cotisant

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# TRAVAIL DISSIMULÉ, SOLIDARITÉ FINANCIÈRE : S'OPPOSER AUX PRÉTENTIONS DES URSSAF !



**Public concerné**
Avocats, juristes et collaborateurs de cabinets

**Prérequis**
Aucun

**Niveau de la formation**
Acquisition des fondamentaux

**Durée**
4 heures

**Date(s)**

- 04 mars 2022 à 14h
- 13 mai 2022 à 10h

**Lieu**

Visio conférence*

**Prix**

180 € HT / 216 € TTC
25% remise Jeune Avocat

## Intervenant

François Taquet
Avocat au Barreau de Cambrai, spécialiste en Droit du travail et protection sociale.

## Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif de faire rapidement le point sur la législation applicable en la matière et surtout d'étudier, au travers des thèmes abordés, les arguments juridiques qui peuvent être opposés aux prétentions des organisme de recouvrement

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- synthétiser les textes applicables en la matière
- résumer les arguments opposables aux prétentions des organisme de recouvrement
- mettre en œuvre les procédures
- défendre vos intérêts, ceux de vos clients face à l'URSSAF

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'échanges avec les participants, exemples et cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

> Séquence 1 : Travail illégal, le travail dissimulé
> Séquence 2 : Solidarité financière

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.
La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.
*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# CONTACT

Qualiopi
processus certifié

## NOTRE ÉQUIPE SE TIENT À VOTRE DISPOSITION !

Demande de renseignement, inscription, formation sur-mesure ...
Contactez-nous !

### GWENAËLLE ROCH

RESPONSABLE DU PÔLE FORMATION - JURISTE

gwenaelle@juripredis.com
+33 (0)9 72 66 49 57


### REFERENT PEDAGOGIQUE
Gwenaëlle Roch
gwenaelle@juripredis.com

### REFERENT ADMINISTRATIF
Alice Finon
comptabilite@juripredis.com

### REFERENT HANDICAP
Warren Azoulay
warren@juripredis.com

Modalités et inscriptions

**WWW.JURILEARN.COM**


JURI'PREDIS, société par actions simplifiée, enregistrée sous le numéro 529 121 485 00021 - RCS Aix en Provence, au capital de XXX dont le siège social est sis 720 chemin des Jalassières – 13510 EGUILLES - Pôle formation JURI'LEARN, Numéro d'Organisme de Formation : 93131803613


LE GROUPE

JURI'PREDIS JP
La solution de la Conférence des Bâtonniers

JURI'LAB JL
Laboratoire de recherche en Intelligence Artificielle & Droit